

JOURNÉE « EAU ET AGRICULTURE »

RETOUR D'EXPERIENCE

« RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES : LE RETOUR A LA PRAIRIE »

9 mars 2023



E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin
saône & doubs

[illegible]

E.P.T.B. ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin
saône & doubs

N
15 Kilomètres

21 70 88 39 01 69

Agglomération de Chalon sur Saône
Agglomération de Dole
Agglomération lyonnaise
Mâcon
Villefranche sur Saône
Aukonne
Gray

290 ha en propriété en 2022
21 sites

Légende

- Bassin versant de la Saône
- Lit majeur de la Saône et de la basse vallée du Doubs (PHEC)
- Principaux affluents directs de la Saône
- Limites départementales

RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES : LE RETOUR A LA PRAIRIE

Site d'Amance (70)



Le site d'Amance (70)

Amance, les cent vingt faulx

18 ha 91a 67ca



Nature du bien :

Ancienne Peupleraie et Taillis vieillis

État :

Zone humide dégradée et drainée

Statut :

Propriété EPTB S&D – Natura 2000

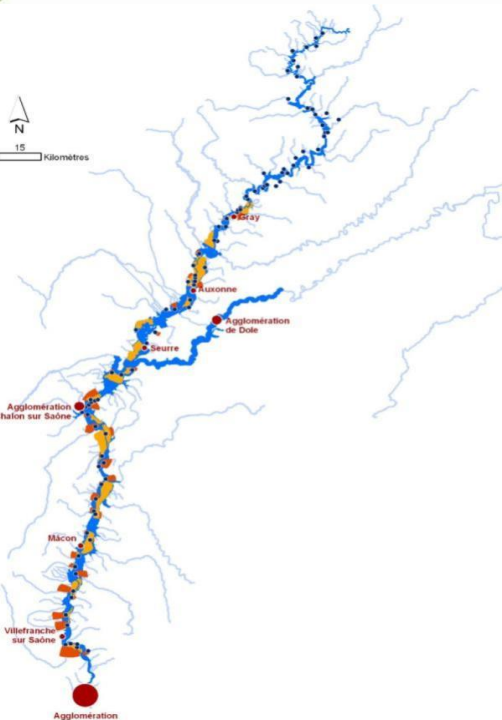
Destination :

Zone humide forestière et prairies

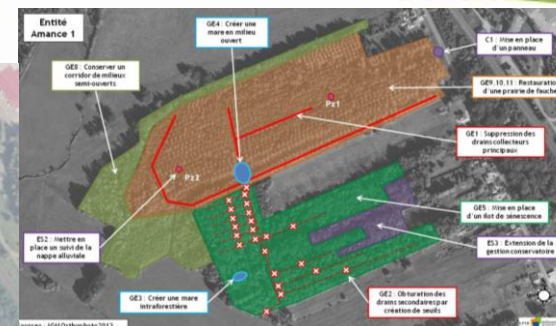


Les enjeux du site

- ✓ **Secteur intégré au programme de restauration / préservation des zones humides du val de Saône de l'ETPB Saône et Doubs**
- ✓ **Enjeux du site :**
 - Nappe d'accompagnement de la Saône sollicitée pour l'alimentation en eau potable notamment : **Préserver la qualité et quantité des eaux souterraines**
 - Zone inondable en lit majeur : **Assurer le potentiel d'étalement des eaux de crues, écrêtement des phénomènes d'inondation**
 - Milieu naturel d'intérêt faunistique et floristique : **Préserver le milieu naturel et la conservation d'espèces patrimoniales**
 - Zone humide d'importance : **Restaurer l'ensemble des fonctions et services écosystémiques du milieu humide (stockage eau, épuration...)**
 - Permettre un usage agricole du site



L'histoire du site



Les grandes phases :

- Propriété EPTB depuis **2016** (peupleraie sur sol drainé)
- **2019** : Plan de gestion et abattage des peupliers
- **2020** : Défrichage
- **2021** : Travaux de terrassement et retour prairie
- **2022** : Convention avec un agriculteur pour l'exploitation de la parcelle

Financeurs de l'opération :



Travaux de restauration sur le site d'Amance - 2020-2021



Travaux de restauration sur le site d'Amance - 2021



Travaux de restauration sur le site d'Amance - 2022



Restauration de la prairie - 2022



Le retour à l'usage agricole

- **Conventionnement avec un agriculteur local**
 - ✓ Procédure d'appel à candidature
 - ✓ Convention (prêt à usage) pour un usage de fauche
- **Site éligible aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) – PAEC Natura 2000**
 - ✓ Mesure « retard de fauche (15 juillet) et limitation des fertilisations » prévue à compter de 2023 (durée 5 ans)



Adaptation au contexte local et aux enjeux